



COMPTE-RENDU GROUPE ASSISTANTES SOCIALES COREVIH 15 décembre 2015 (CHU d'Angers)

Présents sur site :

Pauline MARTINEZ : Assistante sociale du CHU ANGERS

Laurence ANDRIOT : Assistante sociale du CH CHOLET (secrétaire de séance)

En visioconférence :

Sandrine BABONNEAU : Assistante sociale du CHU NANTES

Claire DEBORDE : Assistante sociale CHD de LA ROCHE SUR YON

Excusées : Marie Josée BLE GUENO : Assistante sociale du CHU du MANS.

Stéphanie : COUANON Assistante sociale du CH LAVAL

Invité :

Monsieur DOUILLARD Stéphane : Cadre infirmier du logis Montjoie ANGERS et NANTES.

Infos diverses :

Stéphanie informe qu'un poste de cadre socio-éducatif a été créé et que Madame GARCIA a été recrutée à ce titre. D'autre part des postes d'assistants sociaux sont aussi à pourvoir.

Sandrine recontacte les collègues du MANS et de LAVAL pour leur faire part de la possibilité de se rencontrer en visioconférence et leur demander également les thèmes qu'elles souhaiteraient travailler en 2016. Notre groupe en fixera aussi lors de la prochaine rencontre et leur communiquera si elles ne peuvent être présentes.

Dossier MDPH partie « le projet de vie »

Pauline précise qu'un groupe de travail s'est constitué avec des collègues assistants sociaux du CHU d'ANGERS sur ce thème. Elles ont pu partager leurs expériences et leurs pratiques notamment avec des collègues intervenant en neurologie. Celles-ci ont fréquemment des demandes à initier dans le cadre d'une demande de PCH. Elles remplissent alors le paragraphe « projet de vie avec le patient » selon une trame pré définie. Elles introduisent le plus souvent leur écrit par « *Compte tenu de mon handicap et l'évolution de ma maladie... voici les difficultés que je rencontre dans les actes de la vie quotidienne ...* » Elles décrivent de manière concrète toutes les difficultés inhérentes aux gestes quotidiens en relatant comment cela se traduit tout au long de la journée. Pour Pauline au niveau du CHU d' ANGERS pas de systématisme dans la façon de remplir.

Soit les patients rédigent eux-mêmes et accompagnement seulement à mettre en mot et en phrases les idées, aide à la formulation. D'autres demandent une simple relecture. Parfois rédigé sous la dictée du patient. Il en va de même pour le service social du CH de CHOLET.

Pauline précise qu'elle peut accompagner le dossier d'une note écrite notamment quand c'est compliqué pour la personne d'écrire ... (limites intellectuelles, personne trop dispersées dans les idées.)

Il sera intéressant de reprendre nos écrits sur cette cible pour en rediscuter à la prochaine réunion.

Pauline a aussi contacté un évaluateur de la MDA pour solliciter une rencontre pour évoquer le projet d'insertion professionnelle. Elle doit à ce titre adresser un mail au responsable référent de la MDA.

Elle a obtenu aussi les éléments suivants :

Prime de reclassement : très spécifique.

Ne concerne que les patients sortants d'un centre de rééducation professionnel. Il en existe en Loire Atlantique et en Sarthe.

Orientation professionnelle :

Orientation :

Soit vers pôle emploi,

Soit vers EOS (équipe d'orientation spécialisée) qui dépend du pôle emploi.

Soit vers psycho du travail. Evaluation spécifique /aux restrictions médicales dans la recherche d'emploi. (6 ou 8 rencontres).

Soit vers CAP EMPLOI (orienté par pôle emploi ou la MDA). Nécessité d'avoir une RQTH.

RQTH :

Toujours accompagnée d'une orientation professionnelle même si non cochée.

Une RQTH est toujours décidée en lien avec les difficultés de recherche ou de maintien dans l'emploi et non liée à un taux de % de handicap. Elle est acceptée systématiquement pour les personnes porteuses du VIH ; ou ayant une ALD 30. Cette reconnaissance est nécessaire pour un aménagement de poste. Délais : 8 à 10 mois pour l'obtention.

La RQTH permet d'actionner certains dispositifs :

- Alfa API (pour les patients psy)
- Formation ADAPEI (patients déficients intellectuels)
- Arceau Anjou (patients trauma crânien)
- CAP emploi.

Convocation de la personne à la MDA :

Soit à la demande de la personne ou du médecin. La personne est reçue soit par le médecin ou par l'équipe technique. Points essentiellement abordés : l'aspect médical et socio professionnel.

Pour les convocations en commission sur demande du patient .La commission est élargie à une vingtaine de personne. (CAP, SAMET...).

AAH et recours :

Convocation médicale. Taux au moins égal à 80% *et capacité de travail inférieur ou égal à 5% (à vérifier ou conditions pour le complément de ressources)*

Plan de compensation proposé :

Etude administrative de recevabilité. Passage en commission de coordination (médecin + évaluateur) puis proposition d'un plan.

En Maine et Loire une fiche complémentaire est insérée au dossier MDPH dans le cadre de la demande d'orientation professionnelle pour connaître les formations effectuées les expériences professionnelles le parcours de la personne et un CV est à joindre.

CDAPH

Cette commission peut faire des propositions que la personne n'a pas forcément envisagées. Elle est composée de pôle emploi, Cap emploi, des professionnels. Les dossiers sont nominatifs.

Pas de procédure simplifiée dans le Maine et Loire.

Les appartements de Coordination thérapeutique du logis Montjoie ANGERS

Monsieur DOUILLARD Cadre infirmier des logis Montjoie ANGERS et NANTES.

NANTES : 18 places en collectifs

Extension de 8 places en appartements de coordination thérapeutiques à ANGERS. Pas de collectif.

Ouverture depuis juin 2015. Ouverture récente aussi dans le 85 d'ACT « La Passerelle » déjà complet.

Sont déjà pourvus mais des sorties sont en cours. 40 demandes d'admissions.

Equipe composée :

- d'une secrétaire : Madame LEGENDRE.
- Une infirmière coordinatrice:- Marie Thérèse DUCLUZEAU
- Un médecin coordinateur : Sandrine JAGENEAU (travaille aussi sur le CHILLON).
- Une CESF à 70%: Charlène MORVANT
- Un Cadre Infirmier
- Une Directrice

Deux critères d'admission :

Précarité et Maladie chronique.

L'orientation peut être sur demande spontanée des services sociaux hospitaliers ou dépendants d'autres organismes. Actuellement 60% des demandes émanent du CHU de Nantes pour le logis Montjoie Nantais.

Profil des pathologies :

Hématologie, Maladies infectieuses, Néphrologie, Orienté par le CESAME, Le centre des Capucins, Le Chillon,...

Il n'y a pas de limite d'âge mais pour les personnes de plus de 60 ans avec des pathologies invalidantes, il est nécessaire d'évaluer si l'appartement de coordination thérapeutique est bien l'orientation la plus adaptée. Cela peut permettre cependant une phase d'évaluation et de construire un projet à plus long terme.

A NANTES possibilité d'accueil de personnes plus diminuées physiquement ou avec des pathologies plus lourdes. A ANGERS plus compliqué de recevoir des personnes pas suffisamment-

Nécessite de coordonner des partenariats du maintien à domicile (aide-ménagère, IDE ...)

Dossier d'admission : dossier médical et social accompagné d'une lettre de motivation

Une partie médicale étudiée par le médecin et infirmière coordinatrice pour avis. Une partie sociale étudiée par la CESF à ANGERS- La commission donne un avis favorable ou non pour un entretien de pré admission et une visite du site. La lettre de motivation est importante pour mesurer l'implication de la personne dans le projet, son adhésion (quelques mots ou lignes suffisent).

Une commission est organisée une fois par mois.

Souci d'équilibrer la charge d'accompagnement avec des patients plus ou moins lourds en diversifiant les profils accueillis (addictos, troubles psychiques, handicaps)

L'entretien de pré admission : Il est expliqué la notion de l'accueil temporaire. Une période d'essai d'un mois est proposée et qui peut être renouvelée.

Possibilité de discuter avec monsieur DOUILLARD d'une situation avant de la présenter. Ne pas hésiter à faire part en tant que professionnel de nos réserves, des besoins, comme par exemple le respect des règles de vie....le cadre.

Des personnes issues des autres départements peuvent postuler mais avec un objectif comme par exemple un rapprochement familial ou au contraire nécessité de rupture avec un milieu néfaste.

Une personne sans ressources peut être acceptée et n'aura pas de participation à régler. De même qu'une personne qui a déjà un logement peut aussi être accueillie sans avoir à mettre un terme immédiatement à son bail de location

L'accompagnement :

Un passage infirmier une fois semaine et un passage de la CESF une fois semaine aussi (au minimum). En alternance à domicile et au bureau.

Projet personnalisé avec un contrat d'objectif fil conducteur.

Exemples : recherche de logement maîtrise de la gestion des traitements, reprise des liens familiaux. Entretien du logement, l'hygiène de vie.

Dans le cadre d'une recherche de logement, l'équipe travaille en relation avec le SIAO, le parc privé et public.

Les appartements :

Les appartements sont éclatés dans la ville d'ANGERS (quartier la Roseraie, le centre-ville, près de la gare...).La structure est locataire et a un règlement à respecter.

Appartements meublés à l'essentiel T1 à T2; Participation de 10% du forfait hospitalier pour ANGERS et selon les ressources (fonction de l'individuel ou du collectif) à NANTES. Accueil une personne, un couple ou une personne avec un enfant deux maxi.

Le siège : les bureaux de l'ACT sont situés 4 allée du haras près de la patinoire. Présence de monsieur DOUILLARD le mardi /jeudi à Nantes et le lundi et vendredi à ANGERS.

TEL : 06 70 20 89 50

ACT : 02 52 60 30 89

Monsieur DOUILLARD nous adresse par mail plaquette et dossier d'admission, après que Pauline lui ait retourné nos adresses mails à toutes.

**Prochaine rencontre le mardi 23 février de 9h30 à 12h30
lieu à définir selon présence des personnes de ACT Nantes**

Ordre du jour :

Finir le projet de vie en comparant nos écrits, déterminer les objectifs de l'année, organiser la rencontre avec le référent de la MDPH (Pauline voit si cette rencontre a lieu avec les autres collègues du CHU ou du SSH).